



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS

MASCULINES JEUNES

PROCES VERBAL N° 14

Réunion en Visio Conférence du 13 Juin 2022

Président de la commission : Jean Pierre VILPOIX

Membres de la commission : Serge COLARD-Alain DELEPINE- Freddy TELLIER-Luc DUVAL

Appel des décisions : Les décisions de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée ceci dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

AVIS

Homologation des rencontres : Article 147, l'homologation des rencontres masculines jeunes est Prononcée par la CDCMJ, cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune Instance là concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été Envoyée avant cette date.

DECISIONS MATCHS EN RETOUR DE COMMISSIONS

U18 D1 - POULE A

Match n° 24303968 : CAUX FC (1) / US DOUDEVILLE (1), du 26 mars 2022.

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale de discipline, lors de sa réunion du 21 avril 2022, procès-verbal publié le 28 avril 2022.

La commission :

- ✓ Donne match perdu par pénalité (zéro point) à CAUX FC sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier US DOUDEVILLE sur le score de 3 buts à 0.
- ✓ Enlève un point au classement général au CAUX FC.



U18 D1 - POULE A

Match n° 24303970 : JS SAINT NICOLAS BETHUNE (1) / AL DEVILLE MAROMME (1), du 26 février 2022.

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale de discipline, lors de sa réunion du 31 mars 2022, procès-verbal publié le 6 avril 2022.

La commission :

- ✓ Donne match perdu par pénalité (zéro point) à AL DEVILLE MAROMME (1) sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier JS SAINT NICOLAS BETHUNE (1) sur le score de 3 buts à 0.

U18 D1 - POULE B

Match n° 24303957 : AL DEVILLE MAROMME (2) / MONT SAINT AIGNAN FC (1), du 7 mai 2022.

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementales des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 20 mai 2022, procès-verbal publié sur le 2 juin 2022.

La commission :

- ✓ Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

U18 D1 - POULE B

Match n° 24303994 : AS LA BOUILLE MOULINEAUX (1) / AS CANTON D'ARGUEIL (1), du 21 mai 2022.

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale de l'arbitrage lors de sa réunion du 1^{er} juin 2022, procès-verbal publié le 3 juin 2022.

La commission :

- ✓ Donne match perdu (zéro point) à AS LA BOUILLE MOULINEAUX sur le score de 0 but à 4 pour en faire bénéficier AS CANTON D'ARGUEIL sur le score de 4 buts à 0.
- ✓ Inflige une amende de 40 € à AS LA BOUILLE MOULINEAUX pour arrêt du match pour non-respect du nombre de joueurs minimum en applications des droits de pénalités du DFSM.

U18 D1 - POULE C

Match n° 24304037 : FC BREaute BRETEVILLE (1) / YVETOT AC (2), du 21 mai 2022.

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale des règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 8 juin 2022, procès-verbal publié le 8 juin 2022.

La commission :

- ✓ Donne match perdu par pénalité (zéro point) à YVETOT AC sur le score de 0 but à 3 pour en Faire bénéficier FC BREaute BRETTEVILLE sur le score de 3 buts à 0.

U18 D2 - POULE E

Match n° 24304953 : ENT ESPC ANGERVILLE ROLLEVILLE (1) / ENT US CAP DE CAUX CRIQUETOT-US FALAISE (2) du 9 avril 2022.

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementales des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 20 mai 2022, procès-verbal publié sur le 2 juin 2022.



- ✓ Donne match perdu par pénalité (zéro point) à ENT US CAP DE CAUX CRIQUETOT-US FALAISE sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier ENT ESPC ANGERVILLE ROLLEVILLE (1) sur le score de 3 buts à 0.

U15 D2 - POULE F

Match n° 24322470: US LILLEBONNE (2) / GRPT SAINT AUBIN-SAINT VIGOR (1), du 9 avril 2022.

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementales des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 20 mai 2022, procès-verbal publié sur le 2 juin 2022.

La commission :

- ✓ Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

Le Président de la commission


M. Jean Pierre VILPOIX

Le Secrétaire de la commission


M. Serge COLARD